

1^{er} Meeting Régional

Date : **samedi 15 et dimanche 16 février 2014**

Bassin : **25 m**

Lieu : **OLIVET**

Engagements extranat du 3 février au 12 février 2014 minuit

Compétition qualificative pour les Championnats Régionaux

Date	Samedi 15 février 2014		Dimanche 16 février 2014	
Ouverture des portes	7 h 45	14 h 30	7 h 45	14 h 30
Début des épreuves	9 h 00	15 h 30	9 h 00	15 h 30
Épreuves	1500 m. nage libre <i>(séries lentes)</i>	1500 m. nage libre <i>(série rapide)</i>	200 nage libre	200 nage libre <i>(finales)</i>
	200 brasse	200 brasse <i>(finales)</i>	200 papillon	200 papillon <i>(finales)</i>
	200 dos	200 m. dos <i>(finales)</i>	100 dos	100 dos <i>(finales)</i>
	100 nage libre	100 nage libre <i>(finales)</i>	100 brasse	100 brasse <i>(finales)</i>
	200 4 nages	200 4 nages <i>(finales)</i>	800 m. nage libre <i>(séries lentes)</i>	800 m. nage libre <i>(série rapide)</i>
	100 papillon	100 papillon <i>(finales)</i>	400 4 nages <i>(séries lentes)</i>	400 4 nages <i>(série rapide)</i>
	50 brasse	50 brasse <i>(finales)</i>	50 papillon	50 papillon <i>(finales)</i>
	50 dos	50 dos <i>(finales)</i>	50 nage libre	50 nage libre <i>(finales)</i>
	400 nage libre <i>(séries lentes)</i>	400 nage libre <i>(Série rapide)</i>		

◆ Modalités de participation :

Cette compétition est ouverte à tous les nageurs et nageuses de séries départementale et au-delà toutes catégories et de catégorie d'âge ou ayant réalisé au moins une performance de la grille de série départementale depuis le 16 Septembre 2013. Ils peuvent s'engager sur les épreuves de leur choix.

Les benjamins et benjamines ne sont pas autorisés à participer

◆ Classements :

Les épreuves seront nagées toutes catégories confondues avec finales A par catégorie : Minimes, Cadets et Juniors/Seniors, sur les 50 m, 100 m et 200 m. Les 400 m 4 nages, 400, 800 et 1500 m. nage libre seront nagés classement au temps, séries lentes le matin, série rapide l'après-midi.

◆ Récompenses :

Les trois premiers de chaque finale A seront récompensés.

**Chaque club ayant plus de 3 nageurs est tenu de fournir un officiel par réunion.
Chaque club ayant plus de 10 nageurs est tenu de fournir deux officiels par réunion.**